



FLASH ACTU N° 22
2 MARS 2010

La grève, et maintenant ? Le point complet.

Une grève très suivie :

Le préavis du 25 février correspondait bien aux attentes des personnels de la DGAC, et à leur capacité d'investissement. Le taux de participation massif ce jour-là a été de 60 à 85% plus important que la veille ou le lendemain.

Fabec :

Novembre 2009 : l'administration met sur la table la négociation du modèle de prestation de navigation aérienne du FAB EC. Le DG affirme « je pense qu'on ira vers un FABEC intégré sur le long terme, c'est le sens de l'histoire mais cela dépend de ce que décideront les gouvernements du FABEC et je ne sais pas vous donner de date ». Dans le même temps, proposition d'un EPA pour tout le périmètre de la DGAC. Sortie des discussions protocolaires de l'intersyndicale CGT/CGC/FO/UNSA.

Décembre 2009 : la pression s'accroît pour la solution Fabec fusionnel et changement de structure juridique (Premier ministre, Projet de loi de finances). Dépôt de préavis pour les journées des 13 et 14 janvier 2010. La CFDT met l'accent sur le dossier Fabec.

Janvier 2010 : le ministre retire l'EPA mais affirme son choix d'un modèle fusionnel, un des risques majeurs pour le SPAC CFDT. Deux jours de forte grève. Le DG, en CTP DGAC, affiche un modèle intégré à 4 ou 5 ans.

Février 2010 : préavis. Le SG parle d'un Fabec à 7 ans. 4 jours de grève, dont une journée à la participation remarquable, le 25 février, jour du préavis CFDT. Le ministre aurait proposé de mettre sur la table les modèles coopératif et intégré : aucun écrit sinon la volonté affirmée d'un Fabec intégré. Plus de délai affiché. Nomination d'un rapporteur.

C'est presque un retour à la case de départ. La négociation sera donc longue et difficile. C'est d'ailleurs ce qui a motivé le choix de la CFDT d'un préavis d'une seule journée : ce dossier est loin d'être bouclé !

Que fait la CFDT ?

Fabec : rendez-vous est pris avec M. Savary, notamment pour lui exposer pourquoi un rapporteur sans mandat décisionnel, au lieu d'un médiateur, est un contresens dans ce projet.

Protocole : la CFDT n'a pas quitté les négociations protocolaires. Elle continuera d'intervenir pour faire avancer ses revendications. Prochaine réunion prévue le 10 mars.

FOCUS

FABEC :

- le modèle de Fab : toutes les options doivent être étudiées, et notamment la feuille de route coopérative revendiquée par la cfdt => **obtenu d'après certains, mais pas d'écrit à ce jour !**

- le périmètre du Fabec : tous les personnels de la Dgac doivent être partie prenante de cette construction européenne => **le périmètre fera partie de la négociation mais tout est à gagner.**

- le calendrier de négociation : il doit comprendre des étapes identifiées et un interlocuteur au mandat décisionnel => **il y aura des étapes. Elles restent à préciser. Et l'interlocuteur n'est pas décisionnel pour l'instant. Un simple rapporteur qui va produire un premier rapport d'ici juin...**

PROTOCOLE :

La CFDT a identifié les thèmes sur lesquels elle souhaite travailler. Le cadre de ses revendications est connu de l'administration. Il reste à obtenir le démarrage d'un véritable travail avec la volonté de négocier et d'avancer de la part des interlocuteurs.

Pour sa part, la CFDT est prête.